

RAPPORT DU JURY session 2023

Concours de recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

**Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)**

SESSION 2023

Rapport établi par Mme. Isabelle DELAUNAY, présidente du jury

**Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques,
sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF, des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN
(DGRH D5)**

Source : Cyclades

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Données générales	5
1.1. Cadre réglementaire et contexte	5
1.2. Caractéristiques principales du concours	6
1.3. Principales caractéristiques du concours 2023	7
1.3.1. Ouverture de trois spécialités.....	7
1.3.2. Calendrier du concours en 2023.....	7
1.4. L'attractivité du concours.....	8
1.4.1. Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites.....	8
1.4.2. Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire	11
2. Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats 12	
2.1. Épreuves d'admissibilité.....	12
2.1.1. Notes des candidats admissibles.....	12
2.1.2. Conseils aux candidats	13
2.2. Épreuves d'admission.....	13
2.2.1. Notes des candidats admis.....	13
2.2.2. Conseils aux candidats	14
3. Analyse par épreuve du concours	15
3.1. Épreuve externe de composition	15
3.1.1. Rappel du cadre réglementaire.....	15
3.1.2. Les sujets proposés en 2023.....	15
3.1.3. Analyse	15
3.1.4. Conseils aux candidats	18
3.1.5. Conseils aux formateurs.....	19
3.2. Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)	19
3.2.1. Rappel du cadre réglementaire.....	19
3.2.2. Les sujets de spécialités proposés en 2023	19
3.2.3. Analyse générale.....	21
3.2.4. Conseils aux candidats	22
3.2.5. Conseils aux formateurs.....	22
3.3. Épreuve orale de spécialité	23
3.3.1. Rappel du cadre réglementaire.....	23
3.3.2. Rappel : modification réglementaire relative à cette épreuve.....	23
3.3.3. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve.....	23

3.3.4.	<i>Analyse</i>	24
3.3.5.	<i>Conseils aux candidats</i>	25
3.3.6.	<i>Conseils aux formateurs</i>	26
3.4.	Épreuve orale d'entretien (concours externe)	26
3.4.1.	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	26
3.4.2.	<i>Observations générales sur la nature de l'épreuve</i>	26
3.4.3.	<i>Analyse</i>	27
3.4.4.	<i>Conseils aux candidats</i>	27
3.4.5.	<i>Conseils aux formateurs</i>	27
3.5.	Épreuve orale d'entretien (concours interne et 3 ^{ème} concours)	28
3.5.1.	<i>Rappel du cadre réglementaire</i>	28
3.5.2.	<i>Remarques générales concernant la nature de l'épreuve</i>	28
3.5.3.	<i>Analyse</i>	29
3.5.4.	<i>Conseils aux candidats</i>	29
3.5.5.	<i>Conseils aux formateurs</i>	30
	Conclusion	31
	ANNEXES	32
1.	Annexe 1 : Les textes de référence	33
2.	Annexe 2 : Les éléments statistiques	34
3.	Annexe 3 : Les grilles d'évaluation	39
4.	Annexe 4 : Les exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission (épreuve de spécialité)	41

Introduction

En 2023, les trois concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) conformément à l'arrêté du 10 novembre 2022 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ont été organisés dans le cadre des dispositions du décret n°2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n°85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

L'arrêté du 16 février 2023 fixait le nombre de postes offerts dans les trois concours et trois spécialités soit 28. 2 postes ont été ouverts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

En 2023, 938 candidats se sont inscrits et 192 étaient présents aux écrits, soit un taux de participation de 20.45%, 73 candidats ont été déclarés admissibles. 65 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, et 12 ont obtenu une note éliminatoire. Au final, 28 candidats ont été déclarés admis et 11 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

Ce concours 2023 s'est caractérisé une nouvelle fois par un niveau d'attractivité très satisfaisant, à pondérer néanmoins avec le taux de participation le plus faible depuis 2020, y compris l'année de la pandémie. Le nombre important de désistements s'explique pour partie par des inscriptions multiples des candidats aux concours de la fonction publique de catégorie A que ce soit dans le champ spécifique de la jeunesse et des sports ou hors de ce réseau ministériel.

L'accompagnement proposé aux candidats via la préparation mise en place par le CREPS de Bourgogne-Franche Comté sous l'impulsion de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJPEVA) pour la première année est à saluer. L'obtention du concours pour une partie des candidats ayant suivi les cycles du CREPS atteste non seulement de la qualité de la formation mise en œuvre mais également de la rigueur requise pour appréhender correctement les enjeux du concours.

Le présent rapport est conçu pour aider les futurs candidats et leurs formateurs dans la préparation aux épreuves des concours de CEPJ.

Le jury encourage les candidats à se préparer de manière assidue aux différentes épreuves qui peuvent être « techniques » en lien avec leur spécialité, et à développer une curiosité intellectuelle pour le périmètre jeunesse – engagement - éducation populaire - vie associative. Il est nécessaire de se documenter et d'actualiser les ressources ou références qui seront utiles dans les différentes épreuves.

Enfin, la présidente du jury 2023 souhaite particulièrement remercier les membres du jury et du directoire, ainsi que tous les correcteurs et examinateurs. Cette année encore l'appui du bureau des concours de recrutement jeunesse et sports (DGRH-D5) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a été apprécié et a facilité la logistique organisationnelle du concours.

1. Données générales

Les CEPJ sont recrutés par concours. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves varient en fonction de la voie choisie.

1.1. Cadre réglementaire et contexte

Depuis 2019, les modalités et contenu du concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) ont été remaniés et s'inscrivent dans le cadre du décret n°2019-788 du 26 juillet 2019¹. Le cadre réglementaire précise que « *les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse exercent leurs missions techniques et pédagogiques selon les spécialités dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la jeunesse* ».

Le concours comprend désormais six spécialités au lieu de treize initialement qui se déclinent comme suit :

- Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ;
- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique ;
- Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique ;
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives ;
- Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.

Être CEPJ est un métier technique et pédagogique. Il est attendu que les CEPJ mobilisent une expertise relative à l'éducation populaire, aux politiques de jeunesse hors cadre scolaire, à l'engagement ainsi qu'au développement du fait associatif.

Les CEPJ doivent s'appuyer sur des connaissances et compétences pédagogiques en matière d'éducation populaire et d'éducation non formelle ou informelle destinées non pas à assurer directement une animation de première ligne, mais à porter une appréciation éclairée sur les contenus des actions et formations à développer dans le cadre des politiques publiques de jeunesse et d'engagement.

« Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

1° Exercent, dans leur champ de compétence éducative, tel qu'il est défini par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports, des missions techniques et pédagogiques ;

2° Contribuent à la mise en œuvre et à l'expertise des politiques publiques ;

3° Assurent des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que la conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle ;

¹ Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

4° Participent, dans le cadre de leurs missions techniques et pédagogiques, à l'évaluation, à l'amélioration de la qualité éducative et à la sécurisation des pratiques éducatives et de formation.

A ce titre, ils sont affectés et exercent leurs fonctions dans les services de l'Etat et dans les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Pour mener à bien ses actions, le CEPJ s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, en particulier dans sa spécialité d'origine, sur sa connaissance des réseaux de partenariat et des institutions et sur ses capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par son intervention, notamment les jeunes. »

Par leurs démarches techniques et pédagogiques, ils sont aussi capables de promouvoir des politiques d'éducation hors cadre scolaire et des politiques d'engagement en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, les autres services de l'État ou les collectivités locales. Depuis 2021 avec le transfert des missions JES² au sein des services académiques, ils sont amenés à mettre en œuvre également les dispositifs ou programmes relevant de la continuité éducative.

Les CEPJ exercent en administration centrale, en services déconcentrés (DSDEN-SDJES, DRAJES)³ ou bien au sein des services de formation des CREPS⁴ en tant que formateurs ou coordonnateurs de formation. En fonction de leurs missions, ils sont amenés à travailler régulièrement avec divers ministères, plusieurs niveaux de collectivités territoriales notamment les communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux, et des partenaires associatifs.

1.2. Caractéristiques principales du concours

Le concours comprend un nombre réduit d'épreuves qui ont été renouvelées.

Il comporte :

- Pour l'admissibilité, deux épreuves pour le concours externe (une composition et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier) et une épreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier pour les candidats du concours interne et du troisième concours ;
- Pour l'admission, deux épreuves pour tous les concours :
 - Un oral de spécialité consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum et tiré au sort, en la présentation d'un projet d'action ; il est prévu que la grille d'évaluation de cette épreuve soit rendue publique ;
 - Un oral d'entretien.

² Jeunesse, engagement et sport

³ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions jeunesse, engagement et aux sports ont été transférées au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Au niveau départemental, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont placés sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, et au niveau régional les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) sont placées sous l'autorité du recteur de région académique.

⁴ Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

1.3. Principales caractéristiques du concours 2023

1.3.1. Ouverture de trois spécialités

Trois spécialités ont été mobilisées par arrêté du 10 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse :

- Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU/CST);
- Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR) ;
- Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL).

Ainsi, les trois spécialités ouvertes en 2022 ont été reconduites en 2023. La spécialité EDU/CST a été retenue pour la deuxième fois. L'enjeu est de renforcer les réseaux métiers des services.

Le jury a donc procédé à neuf classements, correspondant à trois classements par concours.

Classement par concours et par spécialité

Nombre de postes ouverts par concours et par spécialité	Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	Total de postes ouverts (hors concours réservé)
Concours externe	4	3	10	17
Concours interne	2	3	3	8
3 ^{ème} concours	1	1	1	3
Total	7	7	14	28

Par ailleurs, l'arrêté du 16 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse mentionne en outre que 2 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.⁵

1.3.2. Calendrier du concours en 2023

Les concours ont été ouverts par arrêté du 10 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Le jury a été nommé par arrêté du 12 janvier 2023.

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045190492>

Les inscriptions aux concours de la session 2023 se sont déroulées du mardi 18 octobre 2022 - 12h au vendredi 2 décembre 2022 - 12h, via Cyclades.

Les épreuves écrites ont lieu pour le :

- Concours externe : mercredi 1^{er} et jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 13h00 (heures de Paris),
- Concours interne : jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 13h00 (heures de Paris),
- Troisième concours : jeudi 2 mars 2023 de 9h00 à 13h00 (heures de Paris).

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 6 avril 2023 ; les résultats ont été publiés via Cyclades. Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 5 au vendredi 9 juin 2023 au CREPS Ile-de-France. Le jury d'admission s'est réuni le 15 juin 2023 et les résultats ont été publiés le 16 juin 2023 via Cyclades.

1.4. L'attractivité du concours

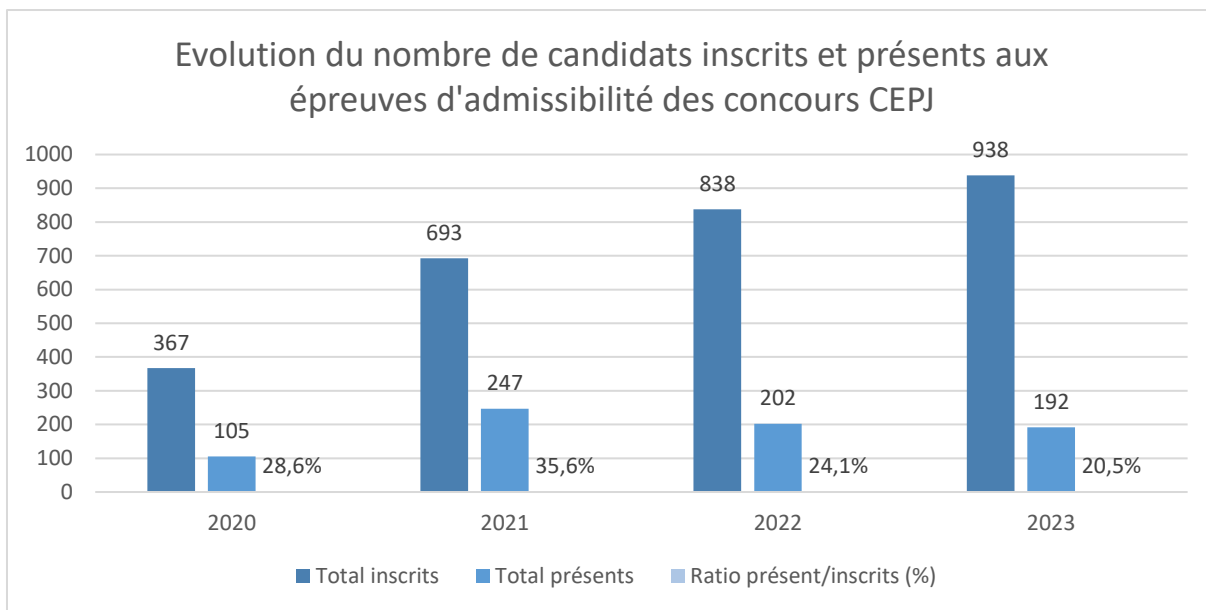
En 2023, le nombre de postes proposés aux concours a connu une diminution notable par rapport à 2022 en passant de 62 à 28 postes ouverts. 938 candidats se sont inscrits à l'automne, mais à peine 20% ont participé aux épreuves d'admissibilité. Il s'agit du taux le plus bas enregistré depuis 2020.

1.4.1. Nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves écrites

L'ouverture d'un nombre peu élevé de postes de CEPJ en 2023, indication connue par les candidats quelques jours avant leur prestation à l'admissibilité, ne semble pas être l'unique facteur explicatif de la faiblesse de la participation au concours. En effet, si le nombre d'inscrits était supérieur aux deux dernières années (938), les présents aux épreuves d'écrites d'admissibilité n'étaient que 192 soit 20.45% c'est-à-dire près de 15 points inférieurs à 2021 qui était par ailleurs une année encore relativement perturbée du fait de la pandémie.

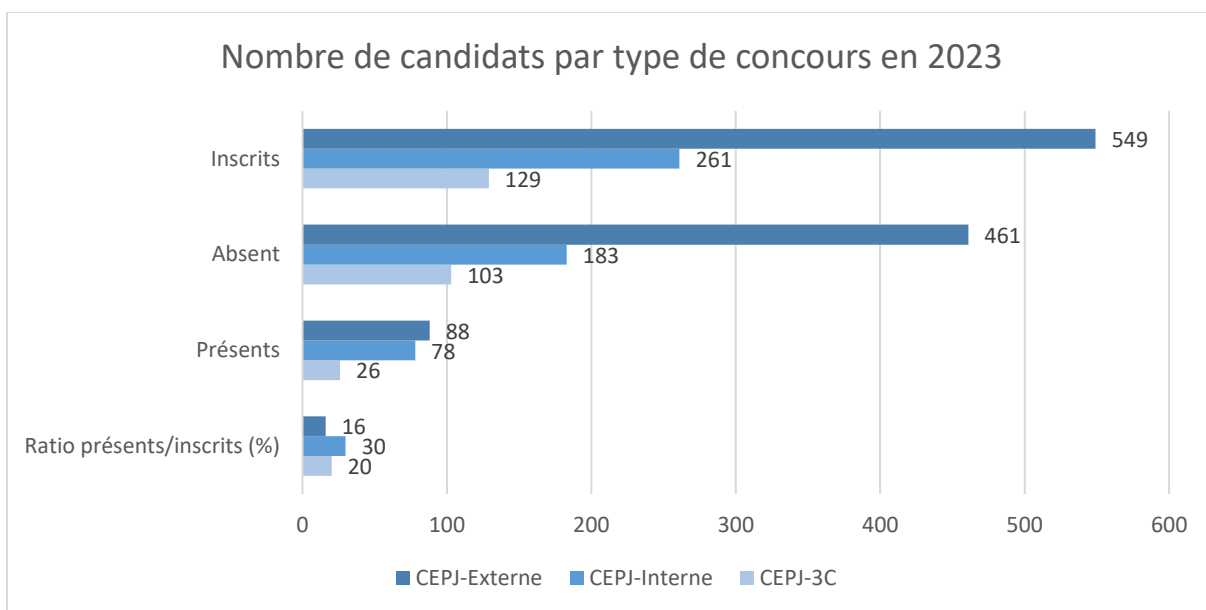
Les membres du jury ne peuvent à ce stade préciser les raisons de ces défections qui ne semblent pas spécifiques à ce concours puisque les autres concours de catégorie A relevant des missions jeunesse – sport - vie associative (inspecteur de la jeunesse et des sports, professeur de sport, conseiller technique et pédagogique supérieur) semblent avoir rencontré le même degré d'abandon dès la première phase de nouveau cette année.

Sans doute, conviendrait-il, en perspective de l'édition 2024 d'assurer une meilleure visibilité de ces concours en améliorant la communication de son contenu et des épreuves, des réalités du métier, au sein du réseau des services académiques. Peut-être faudrait-il envisager de publier plus en amont l'arrêté déterminant le nombre de postes ouverts dans les trois concours. La préparation pilotée par la DJEPVA et assurée par le CREPS Bourgogne-Franche Comté depuis cette année est un levier essentiel pour alimenter un vivier de candidats de bon voire d'excellent niveau, maîtrisant parfaitement les attendus des épreuves du concours et les missions des CEPJ en service.



Source : Cyclades, mars 2023

Pour 2023, le détail par type de concours éclaire sur les pourcentages de présents par origine de concours, avec des abandons significatifs pour l'externe :



Source : Cyclades, mars 2023

Comparaison nombre de candidats inscrits entre 2021, 2022 et 2023 par spécialité

Concours	Nombre d'inscrits 2021	Nombre d'inscrits 2022	Nombre d'inscrits 2023
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	126	127
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	116	112	125
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	207	300	296
TOTAL CEPJ-Externe	428	538	549
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	33	44
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	40	41	39
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	112	156	178
TOTAL CEPJ-Interne	177	230	261
Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU)	/	23	34
Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)	21	15	24
Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)	51	39	71
TOTAL CEPJ-3C	88	77	129
TOTAL CEPJ	693	838	938

Source : Cyclades, mars 2023

Le détail par spécialité des concours indique la préférence des candidats pour la spécialité « sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » quel que soit le concours (externe, interne et troisième concours) reconduite pour la quatrième année. Les candidatures pour la spécialité juridique restent stables mais sont en retrait par rapport aux années précédentes, à l'exception du troisième concours où l'on note une augmentation du nombre de candidats inscrits.

Pour rappel, la spécialité « éducation à l'environnement » n'était pas ouverte en 2021, il y avait en revanche la spécialité « anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires ».

Enfin, il est intéressant de partager dans le tableau suivant les données par spécialité pour les candidats aux concours en 2023 quant au taux de présence aux premières épreuves de mars, c'est-à-dire les épreuves d'admissibilité au regard du nombre de postes ouverts.

La spécialité « éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique » ouverte pour la deuxième année a connu un nombre important d'abandon de candidats avant le début des épreuves avec un ratio inscrits/présents faible, il en va de même pour la spécialité « juridique ».

Comparaison du nombre de candidats inscrits et présents par spécialité et par concours

	Nombre de postes ouverts	Inscrits	Présents à l'écrit
CEPJ-E-EDU	4	127	26
CEPJ-E-JUR	3	125	16
CEPJ-E-POL	10	297	46
TOTAL CEPJ-E	17	549	88
CEPJ-I-EDU	2	44	11
CEPJ-I-JUR	3	39	7
CEPJ-I-POL	3	178	60
TOTAL CEPJ-I	8	261	78
CEPJ-3C-EDU	1	34	5
CEPJ-3C-JUR	1	24	8
CEPJ-3C-POL	1	71	13
TOTAL CEPJ-3C	3	129	26

Source : Cyclades, mars 2023

1.4.2. Nombre de candidats aux épreuves d'admission, nombre de lauréats et de candidats inscrits sur liste complémentaire

Sur les 73 candidats admissibles, 8 candidats se sont désistés au moment des épreuves d'admission. 12 notes éliminatoires ont été attribuées lors de la phase d'admission dans les épreuves de spécialité. Si en 2022, tous les postes n'avaient pas pu être pourvus, en 2023 les 28 postes ouverts dans les trois concours et spécialités l'ont été avec, de plus, l'ouverture d'une liste complémentaire pour 11 candidats.

Synthèse des données par spécialité et par concours

Concours	Postes	Admissibles	Présents épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC**
CEPJ-E-EDU	4	11	11	4	4
CEPJ-E-JUR	3	8	7	3	2
CEPJ-E-POL	10	20	20	10	2
TOTAL CEPJ-E	17	39	38	17	8
CEPJ-I-EDU	2	7	5	2	0
CEPJ-I-JUR	3	6	6	3	0
CEPJ-I-POL	3	13	11	3	2
TOTAL CEPJ-I	8	26	22	8	2
CEPJ-3C-EDU	1	2	2	1	1
CEPJ-3C-JUR	1	3	1	1	0
CEPJ-3C-POL	1	3	2	1	0
TOTAL CEPJ-3C	3	8	5	3	1
TOTAL CEPJ	28	73	65	28	11

Source : Cyclades, juin 2023

* admis sur liste principale ** inscrits sur liste complémentaire

2. Déroulement général des épreuves, ventilation des notes et conseils généraux aux candidats

Les arrêtés du 7 février 2023 désignent les correcteurs pour les épreuves d'admissibilité du concours de CEPJ (externe, interne et troisième voie).

2.1. Épreuves d'admissibilité

2.1.1. Notes des candidats admissibles

Les moyennes les plus hautes et les plus basses pour les candidats externes qui ont subi deux épreuves et les notes les plus hautes et les plus basses pour les candidats internes et du 3^{ème} concours par les candidats admissibles sont les suivantes :

Moyennes par concours des admissibles (notes de la phase d'admissibilité)

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 09,50 Max : 18,00	Min : 09,79 Max : 15,57	Min : 12,29 Max : 17,57
Concours interne	Min : 12,50 Max : 16,00	Min : 09,50 Max : 16,50	Min : 12,00 Max : 17,00
3 ^{ème} concours	Min : 13,00 Max : 16,00	Min : 15,00 Max : 15,50	Min : 14,00 Max : 18,50

Source : Cyclades, mars 2023

Pour cette session 2023, les seuils d'admissibilité ont été fixés par spécialité et par concours comme suit :

Les seuils d'admissibilité de la session 2023

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	09,50	09,79	12,29
Concours interne	12,50	09,50	12,00
3 ^{ème} concours	13,00	15,00	14,00

Source : Cyclades, mars 2023

2.1.2. Conseils aux candidats

Il est préconisé de s'informer au préalable sur les missions des services ayant compétences en matière de politiques publiques relevant de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire du MENJ. Par ailleurs, les candidats doivent maîtriser la forme et les attendus d'une note.

2.2. Épreuves d'admission

2.2.1. Notes des candidats admis

Les moyennes les plus hautes et les plus basses des candidats ayant subi les épreuves d'admission sont les suivantes :

Moyennes générales des admissibles à l'issue de la phase d'admissibilité et d'admission

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	11,94	10,95	13,39
Concours interne	11,07	11,74	10,19
3 ^{ème} concours	11,13	08,37	14,33

Source : Cyclades, mars 2023

Moyennes par concours des admis (notes de la phase d'admission)

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 10,79 Max : 18,36	Min : 11,86 Max : 14,43	Min : 11,86 Max : 17,93
Concours interne	Min : 14,10 Max : 19,00	Min : 10,80 Max : 13,80	Min : 14,00 Max : 17,90
3 ^{ème} concours	Min : 17,60 Max : 17,60	Min : 08,40 Max : 08,40	Min : 12,20 Max : 13,40

Source : Cyclades, juin 2023

Les seuils d'admission de la session 2023

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	LP* : 11,96 LC** : 11,32	LP : 13,00 LC : 12,05	LP : 14,57 LC : 12,64
Concours interne	LP : 14,45 LC : 13,39	LP : 12,45	LP : 14,89
3 ^{ème} concours	LP : 16,89	LP : 11,56	LP : 13,00 LC : 15,67

Source : Cyclades, juin 2023

* liste principale ** liste complémentaire

2.2.2. Conseils aux candidats

Les candidats sont invités à se préparer aux différentes épreuves en lisant les attendus et modalités. De manière générale, la connaissance du métier de CEPJ dans sa dimension partenariale et territoriale est fragile. Afin d'y remédier, il est conseillé de rencontrer des CEPJ en poste pour appréhender les enjeux et les réalités des missions d'une part, et le positionnement au sein des services d'autre part.

Enfin s'agissant d'un concours avec une spécialité technique et pédagogique, il convient d'en maîtriser son actualité, sa portée afin de pouvoir la mobiliser au profit des politiques publiques relevant du champ de la jeunesse, de l'engagement, de la vie associative dans trois grands domaines d'intervention : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche. Enfin, les démarches d'éducation populaire doivent être connues des candidats et nourrir leurs prestations lors des épreuves d'admissibilité, et également d'admission.

3. Analyse par épreuve du concours

3.1. Épreuve externe de composition

3.1.1. Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Une **composition** portant sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La composition permet de vérifier les qualités de rédaction, de problématisation et d'analyse du candidat ainsi que sa capacité à soutenir des propos et des convictions en rapport avec le sujet (durée : quatre heures ; coefficient 3 ; deux sujets au choix). »

3.1.2. Les sujets proposés en 2023

Premier sujet : Les réseaux sociaux nous rendent-ils sociaux ?

Second sujet : Comment renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation et de l'animation ?

Il s'agit pour les candidats de développer une analyse structurée et argumentée.

3.1.3. Analyse

Les deux sujets, en lien avec l'actualité, formulés clairement, sont de nature à permettre de démontrer une capacité d'argumentation et de mise en perspective des thèmes abordés, et des connaissances générales. Les deux sujets ne présentaient pas de difficulté particulière à première vue selon l'ensemble des correcteurs, la formulation ouverte permettait un traitement singulier pour les candidats.

Les attendus pour cette épreuve étaient identifiés par les correcteurs : compréhension du sujet, forme du devoir, structuration de la pensée, capacité à porter une analyse à partir de la définition d'une problématique, etc..

Les compositions les plus pertinentes sont celles qui problématisent le sujet en ouvrant des pistes de réflexion et qui définissent les termes du sujet. Les arguments développés permettent de faire la démonstration d'un point de vue, ou encore de montrer que le candidat a bien saisi les enjeux de la thématique abordée.

Les compositions les plus faibles sont celles qui n'abordent les sujets que sur des constats ou des suppositions, et proposent une démonstration centrée sur un commentaire de l'actualité. Les approches des sujets sont assez classiques dans la forme et la présentation mais hétérogènes dans le fond. Les candidats sont peu nombreux à se lancer dans une analyse critique et à questionner les enjeux. Ils semblent plutôt rechercher la neutralité des avis. Ils n'utilisent pas leurs sources pour argumenter mais plutôt pour illustrer leur propos.

Une majorité de copies moyennement basse reproduit un plan académique apparent, simple et sans analyses approfondies. La base des raisonnements est de l'ordre du pratique/quotidien qu'il soit

personnel ou professionnel (hors champ JES⁶) et non « scientifique ». Les candidats questionnent mais ne problématisent pas vraiment.

Le premier sujet, « **réseaux sociaux** » a été choisi par le plus grand nombre avec un traitement relativement accessible ; cependant, il a exigé une investigation approfondie au-delà du simple constat des effets pernicioeux des réseaux. Ce sujet, de prime abord plus facile d'accès, a moins mobilisé des références bibliographiques ou des expériences personnelles. Cependant, il a été identifié un manque de culture générale de manière globale et des références insuffisantes.

Le second sujet « **attractivité des métiers de l'éducation et de l'animation** » avait pour objet d'attester la capacité du candidat à développer une pensée cohérente et structurée sur des thématiques qu'il convenait de bien définir pour éviter une dérive vers le hors sujet. Les correcteurs ont constaté que les secteurs de l'animation, de l'éducation informelle et de l'éducation populaire sont étonnement parfois méconnus des candidats et n'ont pas été évoqués dans les copies.

Enfin, on notera que sur les 91 copies corrigées, 37 obtiennent une note inférieure à 10/20, dont 18 notées à 07/20 ou en deçà. À la différence de 2022, les candidats dans la spécialité EDU/CST ont une moyenne supérieure aux deux autres spécialités avec un écart de deux points supérieurs avec la spécialité JUR.

3.1.3.1 Niveau des candidats

À part d'excellentes copies, le niveau de culture générale présenté par les candidats est faible, axé sur des connaissances personnelles non documentées. Quelques copies avec des citations mais pas toujours référencées ni utilisées à bon escient.

Peu de candidats proposent des références théoriques ou manient les concepts.

3.1.3.2 Aspects négatifs relevés dans les copies des candidats

Les candidats cernent peu les enjeux des sujets proposés. Ils restent sur des consensus, voire des stéréotypes. Ils n'ouvrent pas assez le débat ou la contradiction. Ils ont tendance à énumérer leurs idées plus qu'à les développer, ils ne formulent pas de problématique qui leur soit propre mais adoptent des plans qui reprennent la formulation du sujet sans mise en relief.

Sur le sujet 1 : des questionnements simples du quotidien sont à la base de la réflexion. Les connaissances associées au développement restent générales et sans profondeur. On ressent un manque de culture générale de manière globale avec un manque de références.

Sur le sujet 2 : la réflexion est très souvent limitée au secteur de l'enseignement avec des revendications RH constantes du secteur. Les secteurs de l'animation, éducation informelle et éducation populaire sont parfois méconnus.

La faiblesse de l'argumentaire est fréquente, y compris dans les compositions qui semblent débiter par une contextualisation et une problématisation bien rédigées.

À noter, la syntaxe, l'orthographe et le niveau de langage parfois insuffisants dans plusieurs copies pour un concours de catégorie A.

⁶ Jeunesse-engagement-sport

3.1.3.3 Aspects positifs relevés dans les copies des candidats

L'exercice de la composition est maîtrisé par la majorité des candidats. La plupart des copies présente une structuration avec introduction, plan et conclusion. Dans l'ensemble, la méthodologie de l'épreuve semble intégrée et les correcteurs ont relevé peu de hors-sujet. Un plan thèse/antithèse/synthèse est souvent utilisé avec une certaine maîtrise. Les candidats ont une volonté réelle de veiller à l'équilibre des parties pour garder une cohérence d'ensemble. Globalement, les copies sont soignées et assez fluides à lire.

Certaines copies révèlent des prises de risque opportunes parfois pour se démarquer avec des références diversifiées. On ressent dans les arguments une sincérité professionnelle ou de conviction.

De très bonnes copies ont été notées au-delà de 15/20.

3.1.3.4 Remarques en lien avec la grille d'évaluation de l'épreuve

Compréhension du sujet

Il n'y a pas ou peu de questionnement de la part des candidats concernant les termes du sujet choisi. Les deux thèmes proposés ne présentaient pas de source de confusion, même s'ils ont révélé des sérieuses lacunes chez les candidats notamment pour le sujet 2.

Certaines copies se sont cantonnées à traiter les thématiques sous l'angle de la jeunesse, un parti-pris intéressant mais occultant la dimension sociétale contenue dans les sujets proposés. L'absence de problématisation a généré des raisonnements binaires. Les deux sujets ont fait l'objet d'un traitement partiel dans la plupart des compositions : soit centré sur les pratiques et les problématiques personnelles engendrées par une surutilisation des réseaux sociaux pour le premier sujet, soit focalisé sur un secteur éducatif pour le sujet autour des métiers de l'éducation et de l'animation.

Les très bonnes copies sont celles qui ont finement analysé les termes du sujet et qui ont réussi, ainsi, à faire émerger les enjeux sous-tendus par les deux questions.

Traitement du sujet

Sans forcément apporter de références pointues, les candidats peinent à appuyer leur argumentaire sur une analyse du contexte ou une problématisation pertinente. Les candidats qui y parviennent en sortent gagnants avec une réelle analyse et arguments défendus. Les « bonnes » copies sont organisées autour d'une problématique clairement définie dans l'introduction.

La présentation est assez convenue dans l'ensemble.

Deux types de traitement émergent, ceux qui se limitent au premier degré (descriptions stéréotypées, préjugés, etc.) et ceux qui veulent lister toutes leurs idées sur le sujet, au risque de ne pas les développer. Les arguments utilisés manquent parfois de profondeur, c'est-à-dire d'analyse référencées et de liens avec les enjeux de société qu'inspiraient les sujets. Le manque de prise de recul de certains candidats leur a empêché toute analyse critique. Des copies excellentes (19 sur 20) ont montré que c'était possible.

Niveau de culture du candidat (générale, scientifique, technique, pédagogique)

Les candidats s'appuient en priorité sur leurs expériences et sur l'actualité mais peu proposent des références théoriques ou manient les concepts. Les deux sujets permettaient de relier la démonstration à l'actualité mais cette opportunité n'a pas été saisie par beaucoup de candidats.

Plusieurs candidats ont recentré leur démonstration sur la jeunesse, voire sur une énumération de dispositifs portés par les services déconcentrés du réseau Jeunesse et Sports, sans réelle pertinence avec les deux sujets proposés.

À part d'excellentes copies, le niveau de culture générale présenté par les candidats est faible, axé sur des connaissances personnelles, du quotidien. On note quelques copies avec des citations mais pas toujours référencées ni utilisées à bon escient.

Forme du devoir

Les compositions sont généralement courtes, entre 4 et 8 pages. On note la fréquence des formats en deux parties et une structuration globalement satisfaisante. Ce format demande une introduction particulièrement problématisée et structurée pour aborder réellement les enjeux du sujet dans la démonstration, et ne pas rester en superficialité.

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 03,50 Max : 19,00	Min : 04,00 Max : 17,00	Min : 03,50 Max : 19,00

Source : Cyclades, juin 2023

3.1.4. Conseils aux candidats

L'exercice nécessite de définir les termes du sujet, et de se demander pourquoi la question est posée. Les éléments qui permettent de structurer la composition résident souvent plus dans l'analyse des enjeux que dans la description de situations.

Il est conseillé de travailler la formalisation d'une problématique au-delà du simple questionnement. Le développement est au service de la problématique et donc n'aboutit pas à une problématique. Il s'agit de s'autoriser à défendre des idées, à questionner le sujet pour délimiter sa présentation en posant une problématique.

On peut y associer d'autres conseils :

- Ne pas se limiter aux expériences locales mais ouvrir son analyse aux autres dimensions (sociologique, économique, anthropologique, etc.) ;
- Prendre le temps d'analyser ;
- Apprendre à sélectionner des informations pertinentes pour davantage les développer ;
- Éviter de placer de la connaissance pour placer de la connaissance ;
- Éviter de n'utiliser que des connaissances du quotidien.

Les bonnes compositions posent un point de vue argumenté et sortent d'une position médiane.

3.1.5. Conseils aux formateurs

Il s'agit de :

- Renforcer la capacité de problématisation du sujet, pour introduire une notion de progression dans les arguments apportés, au-delà d'un schéma thèse-antithèse qui ne permet souvent pas d'aborder le fond du sujet. Il faut entraîner les candidats à l'exercice mais pas uniquement sur la forme « comment gérer son timing de 4h » pour laisser suffisamment de temps à la recherche d'une problématique et la construction d'un plan dédié ;
- Apprendre aux candidats à mieux identifier et utiliser leurs connaissances et expériences propres ;
- Mobiliser des références pour être en cohérence avec une copie de culture générale ;
- Apprendre à délimiter leur présentation, c'est-à-dire, les inciter à nommer les enjeux et à les questionner.

Pour le concours externe, les candidats ne doivent pas uniquement parler des politiques jeunesse et dispositifs jeunesse et sports. L'idée est d'évaluer la culture générale du candidat et donc de sourcer des propos avec des références au-delà du métier de CEPJ.

3.2. Épreuve externe, interne et troisième concours : note à partir d'un dossier (spécialité)

3.2.1. Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Rédaction d'une note à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités définies à l'article 1 de l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette épreuve permet de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Elle permet en outre de tester la connaissance et la maîtrise de la spécialité tant dans son aspect technique et pédagogique que dans son cadre institutionnel, ainsi que ses enjeux culturels, éducatifs et sociaux (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; un sujet par spécialité). »

3.2.2. Les sujets de spécialités proposés en 2023

Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique (EDU/CST)

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Vous êtes identifié comme spécialiste de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et la culture scientifique et technique.

L'agglomération principale du département dans lequel se trouve le SDJES comporte un quartier politique de la ville (QPV) où est implanté un centre social en cours de renouvellement de son projet

quadiennal. La structure développe des actions de proximité auprès des enfants, des jeunes et des familles.

Lors du diagnostic partagé, les salariés, les bénévoles et les partenaires du centre social repèrent que très peu d'actions, portant sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable et la culture scientifique et technique, ont été proposées dans le quartier depuis quatre ans. Pourtant, dans le contexte actuel, le centre social est convaincu que ces deux thématiques contribuent au développement du pouvoir d'agir des habitants.

Le directeur du centre social sollicite un accompagnement de la part du SDJES sous couvert du directeur des services académiques de l'Éducation nationale (DASEN) du département. Le chef du SDJES vous demande de lui adresser une note précisant les atouts et les freins de l'éducation à l'environnement pour un développement durable et la culture scientifique et technique dans le cadre des QPV. Vous proposerez des pistes pour intégrer ces sujets au sein du projet du centre social en étudiant également les complémentarités et articulations possibles avec le temps scolaire.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (JUR)

Vous êtes affecté(e) en qualité de conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse dans un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) en charge de la vie associative. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a transmis à votre service départemental, une sollicitation émanant du secrétaire général de la préfecture de votre département. En effet, une table ronde départementale relative aux effets de la crise énergétique est mise en place en lien avec les forces vives du territoire.

Dans ce contexte, vous êtes sollicité pour produire un document identifiant les problèmes et les ressources des associations dans la perspective de leur accompagnement à la transition écologique et solidaire. Dans la perspective d'un partenariat renforcé Etat/collectivités/associations, il vous est demandé de faire des propositions d'accompagnement pouvant aller jusqu'à la constitution d'un pôle ressources local.

Vous rédigez une note à l'attention du DASEN sur la situation des associations assortie d'une première proposition de plan d'action ayant pour finalité d'aider le secteur associatif à faire face à la crise actuelle et à s'engager durablement dans une transition écologique et solidaire. Vous explicitez dans une annexe la démarche envisagée pour réussir à Co construire ce plan avec les collectivités, les associations de votre département et tout autre partenaire dont l'expertise servira le projet. Vous listerez les dispositifs et leviers de financement potentiellement mobilisables, les freins et les irritants potentiels ou les points d'attention, les bonnes pratiques ou expérimentations inspirantes.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives (POL)

« Deux jeunes sur trois estiment que la crise liée à la Covid-19 a eu des conséquences négatives sur leur santé mentale. La rupture des soins pour ceux qui en ont besoin s'est également traduite par des douleurs et des pertes d'autonomie. (...). En 2020, 31 % des jeunes ont déclaré que leurs addictions (principalement au tabac, à l'alcool mais aussi aux drogues) avaient progressé et étaient en lien avec leurs problèmes de santé mentale. De même, les problèmes de troubles alimentaires (obésité et anorexie) comme ceux de sous-activité sportive régulièrement constatés chez les jeunes ne sont pas sans lien avec leurs difficultés psychologiques. » Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (2022). Les grands défis des années à venir pour les jeunes.

Le recteur de région académique a été sensibilisé sur la problématique de la dégradation de la santé des jeunes en région, ainsi que la question de l'accès aux soins par le comité régional de l'éducation à la santé (CRES).

Il demande au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de proposer un plan d'action pour sensibiliser et informer cette catégorie de population, dans une région mono académique caractérisée par la présence de deux métropoles à forte zone d'attractivité et de nombreux territoires ruraux.

En qualité de référent régional "Information jeunesse" (IJ) au sein de la DRAJES, vous êtes chargé(e) d'établir des propositions dans une note à l'attention du délégué régional.

À cet effet, vous solliciterez les acteurs de l'éducation populaire, au premier rang desquels le réseau information jeunesse. Vous envisagerez également des pistes de collaboration avec les services du Conseil régional et l'Agence régionale de santé.

Vous vous appuyerez sur les documents mis à votre disposition et vos connaissances sur le sujet.

3.2.3. Analyse générale

Cette épreuve sélective avec note éliminatoire s'appuie sur une spécialité et nécessite une maîtrise de la technique de la note, un esprit de synthèse et une connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel le métier de CEPJ est exercé. Elle réclame une certaine rigueur et demande une préparation portant sur la méthode et les enjeux actuels de la spécialité. Le manque de maîtrise de l'exercice a été nettement discriminant, certaines copies ayant confondu l'exercice attendu avec la note de synthèse voire avec la dissertation.

Les dossiers, constitués de 20 pages maximum, permettent une approche de la problématique qui doit pouvoir être complétée par les connaissances professionnelles et/personnelles. L'enjeu est de se projeter avec cet exercice dans une mise en situation opérationnelle, en phase avec le quotidien de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

Les sujets des trois spécialités ne présentent pas de difficulté de compréhension majeure et proposent un plan facilitant.

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 02,00 Max : 18,00	Min : 02,00 Max : 14,50	Min : 02,50 Max : 17,00
Concours interne	Min : 02,50 Max : 16,00	Min : 07,00 Max : 16,50	Min : 04,50 Max : 17,00
3 ^{ème} concours	Min : 05,00 Max : 16,00	Min : 06,50 Max : 15,50	Min : 03,00 Max : 18,50

Source : Cyclades, juin 2023

3.2.4. Conseils aux candidats

De manière générale, la méthodologie de cette épreuve est globalement imparfaitement maîtrisée. En conséquence, cette épreuve a été jugée complexe pour la grande majorité des candidats, mise en difficulté tant sur la forme que sur le fond.

Il est rappelé qu'une note doit pouvoir apporter des éléments aidant à la prise de décision. Il est nécessaire d'être factuel(le), synthétique et présenter les difficultés pouvant survenir dans les solutions proposées. L'analyse doit être fluide.

La rédaction d'une note doit être mieux maîtrisée par les candidats car elle est un « exercice » auquel ils seront régulièrement soumis. Quelques candidats se sont risqués à des originalités de forme, mal maîtrisées qui ont pu les pénaliser (tableaux, schémas, etc.).

Il en va de même sur la méconnaissance du cadre professionnel du CEPJ. En règle générale, les candidats ignorent le système d'acteurs et l'environnement institutionnel. Ainsi, ils ont du mal à se positionner correctement vis-à-vis de l'attente des acteurs de la thématique traitée.

De plus, les connaissances relatives au champ des spécialités sont parfois trop lacunaires et insuffisantes. Les candidats sont invités à s'imprégner des enjeux et du programme de la spécialité choisie, afin de mobiliser de manière effective des concepts, principes et outils en lien avec celle-ci. Les candidats ont exploité les documents donnés sans mettre en avant leurs connaissances. Les solutions ont été peu approfondies et le plan d'actions a parfois manqué de méthodologie.

3.2.5. Conseils aux formateurs

Les formateurs veilleront à proposer aux futurs candidats un module lié à la technique de la note en les invitant à ancrer le traitement du sujet dans la spécialité choisie et à utiliser les documents avec discernement.

Les formateurs doivent d'une part accompagner les candidats dans un processus d'adoption d'une posture professionnelle à l'écrit et dans l'exercice de problématisation du sujet et d'autre part, insister sur la spécification du rôle professionnel en respect de l'organisation administrative et des positionnements.

3.3. Épreuve orale de spécialité

3.3.1. Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, et tiré au sort par le candidat, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité.

Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme le groupe de décideurs pour la mise en œuvre de la politique publique considérée. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la Jeunesse. »

3.3.2. Rappel : modification réglementaire relative à cette épreuve

L'arrêté du 13 octobre 2021 modifie l'arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et précise en son article 1^{er} : aux premiers alinéas du 1 du II des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 26 juillet 2019 susvisé, les mots : « et tiré au sort par le candidat » sont supprimés.

3.3.3. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Dans l'ensemble, les sujets ont été bien appréhendés par les candidats même si leurs connaissances des trois spécialités n'ont pas été suffisamment mobilisées. Pour certains d'entre eux elles restent parfois limitées, ce qui est à cette étape du concours discriminant au vu du coefficient de l'épreuve. Les connaissances des démarches et acteurs de l'éducation populaire restent peu exploitées, ce qui interroge sur la capacité des candidats à exercer les fonctions d'un agent de catégorie A dans ses dimensions techniques et pédagogiques.

Le niveau des candidats est assez hétérogène quelle que soit la spécialité et donne lieu à des écarts de notation importants.

La spécialité JUR est apparue peu maîtrisée par les candidats cette année, en témoignent les notes « ramassées » entre 03 et 13/20 pour les trois concours et de manière plus précise pour la troisième voie. Les examinateurs ont constaté une grande disparité de niveau et les notes éliminatoires interrogent sur la capacité démontrée à l'écrit (2 sur 14 candidats présents). L'entretien a révélé un niveau des candidats assez fragile sur le fond.

En POL, les correcteurs indiquent que les candidats ne sont pas toujours parvenus à se détacher facilement du corpus, à exploiter les connaissances et compétences personnelles et à se projeter en tant que cadre d'Etat.

Enfin, les examinateurs EDU/CST rappellent la nécessité de bien prendre connaissance du sujet dans sa totalité, d'en mesurer les enjeux et d'en tirer une problématique.

3.3.4. Analyse

3.3.4.1 Bilan quantitatif

→ Bilan quantitatif : EDU

- ✓ Candidats présents : 18 (11 **externes** ; 5 **internes** ; 2 **3^{ème} voie**)
- ✓ Notes éliminatoires : 3 notes éliminatoires
- ✓ Échelonnement de la notation : 0,34/20 à 18,50/20

→ Bilan quantitatif : POL

- ✓ Candidats présents : 33 (20 **externes** ; 11 **internes** ; 2 **3^{ème} voie**)
- ✓ Notes éliminatoires : 7 notes éliminatoires
- ✓ Échelonnement de la notation : 01,00/20 à 19,00/20

→ Bilan quantitatif : JUR

- ✓ Candidats présents : 14 (7 **externes** ; 6 **internes** ; 1 **3^{ème} voie**)
- ✓ Notes éliminatoires : 2 notes éliminatoires
- ✓ Échelonnement de la notation : 03,67/20 à 13,67/20

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 03,00 Max : 18,84	Min : 03,67 Max : 13,00	Min : 04,50 Max : 15,50
Concours interne	Min : 01,00 Max : 19,00	Min : 06,84 Max : 13,67	Min : 00,34 Max : 18,50
3 ^{ème} concours	Min : 06,17 Max : 18,00	Min : 06,67 Max : 06,67	Min : 08,34 Max : 16,34

Source : Cyclades, juin 2023

3.3.4.2 Bilan qualitatif

• Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique – EDU/CST

En règle générale la qualité orale des entretiens a été jugée bonne. Certains candidats ont cependant du mal à affirmer des positions et sont facilement déstabilisés par les questions du jury. À deux

exceptions près, l'entretien vient plutôt confirmer les impressions de la présentation et permet à la plupart des candidats d'améliorer légèrement leur appréciation. Les candidats gagneraient à rencontrer des acteurs associatifs de terrain, à discuter avec eux pour saisir leurs enjeux, leur fonctionnement, ainsi que la nature de leurs relations avec les services de l'Etat. Les examinateurs insistent sur la nécessité de ne pas rester sur la méthodologie et aborder la complexité du métier, surtout au niveau de l'analyse et la cohérence des actions présentées.

- **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives – POL**

Il est constaté un manque de connaissances de fond des dispositifs jeunesse et sports, qui sont énoncés sans être réellement compris. La spécialité, les acteurs et les démarches d'éducation populaire ne sont pas toujours maîtrisés.

Par ailleurs, les candidats n'utilisent pas la totalité du temps durant leur exposé.

Cependant, la structuration de l'exposé est un des aspects positifs les plus constants, tout comme la clarté du discours. Une écoute active, une motivation, une volonté de bien faire sont constatées chez certains candidats. Ainsi, un effort de posture pour s'adresser à son auditoire pour certains candidats est relevé.

L'enjeu de la continuité éducative est intégré dans les présentations. Certains sont capables de pousser la réflexion à un haut niveau, faire preuve de sens critique et de propositions innovantes.

- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives – JUR**

Les deux sujets ont été globalement compris, des efforts sont constatés sur la présentation et la méthodologie de mise en place du plan d'action. L'entretien révèle un niveau des candidats assez fragile sur le fond. Les connaissances des candidats sont faibles. Les candidats présentent des difficultés à se détacher du corpus pour avoir une analyse approfondie et peinent à mettre en lien leurs connaissances et leurs compétences. Les sujets ont parfois été abordés uniquement sous l'angle administratif ou technique avec en corollaire un manque d'analyse et d'esprit critique.

La méthodologie, le niveau de connaissance du champ associatif, les aptitudes pédagogiques, la structuration et clarté du propos ainsi que des efforts de postures sont des points positifs identifiés pour la majorité des candidats. On note chez certains candidats une qualité d'expression et une certaine ténacité.

3.3.5. **Conseils aux candidats**

La spécialité n'est pas une simple coloration de l'épreuve, elle a vocation ensuite à se traduire dans l'exercice professionnel. Il est également impératif de savoir nommer les spécificités des apports de l'éducation non formelle et de maîtriser les bases de la démarche projet et les outils mobilisables.

Les candidats gagneraient à rencontrer des acteurs associatifs de terrain, à discuter avec eux pour saisir leurs enjeux, leur fonctionnement, ainsi que la nature de leurs relations avec les services de l'Etat. Ils sont invités à documenter leurs plans d'actions avec des références sur des méthodes pédagogiques actives et adaptées, à prendre des exemples concrets et les développer et à affirmer leur posture professionnelle.

Enfin, le jury encourage les candidats à s'entraîner à l'oral pour parvenir à une maîtrise générale du temps et observer une posture dynamique. Leur prestation doit permettre d'identifier qu'ils se projettent dans le métier d'un CEPJ.

3.3.6. Conseils aux formateurs

Il est souhaitable de revoir la proposition du plan type et de s'en détacher afin de rendre l'exposé plus personnalisé. La présentation du plan d'action et son approfondissement à l'oral doit s'appuyer pour sa mise en œuvre sur des méthodes d'éducation populaire.

Les candidats pourraient être guidés sur la mobilisation de connaissances de spécialité pour étayer leur présentation, mettre en perspective le plan d'action au regard des missions exercées et des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

Le recours à des immersions ou au recueil de témoignages (par exemple DDVA et DRVA pour JUR), d'autres institutions ou têtes de réseaux à cet effet permettrait de mieux identifier les statuts, les postures, les rôles et les outils.

3.4. Épreuve orale d'entretien (concours externe)

3.4.1. Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury au cours duquel le candidat présente, sous la forme et le support de son choix parmi ceux proposés par le service organisateur du concours, des connaissances et expériences en articulation avec la spécialité qu'il a conduites et qu'il estime être en lien avec le métier de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Après la présentation orale, le jury s'entretient avec le candidat (durée : 45 minutes dont 20 minutes de présentation sous la forme et ou support au choix du candidat et 25 minutes d'échanges avec le jury ; coefficient : 4).

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. »

3.4.2. Observations générales sur la nature de l'épreuve

L'épreuve est clairement définie et en général comprise correctement par les candidats. Son organisation et le déroulement (présentation avec support au choix du candidat pendant 20 minutes; puis échanges avec le jury durant 25 minutes) ne présentent pas de difficulté particulière de mise en œuvre. Elle permet de cerner correctement la personnalité et le parcours du candidat, ainsi que sa connaissance du métier, des politiques publiques et sa capacité à se projeter dans l'exercice du métier de CEPJ.

L'interaction avec les jurys se déroule de manière satisfaisante la plupart du temps. Il est noté une bonne qualité d'expression en général. Des candidats se contentent de réponses parfois trop « plates » et n'utilisent pas l'entièreté du temps dédié à la présentation.

3.4.3. Analyse

Les examinateurs notent une hétérogénéité très importante avec d'excellentes prestations parfois, mais aussi quelquefois des candidats beaucoup trop éloignés des attendus.

Trop de candidats n'ont manifestement pas assez préparé cette épreuve, certains ne connaissant même pas la possibilité d'utiliser un support. À cela, s'ajoute une mauvaise gestion du temps dans certaines présentations. Il est souligné un fréquent manque de connaissance des diverses missions des CEPJ (parfois même de la signification de l'acronyme), avec une maîtrise insuffisante de l'actualité et des enjeux éclairant les politiques publiques, et absence de maîtrise de l'environnement institutionnel. Le lien avec la spécialité est souvent ténu.

Cependant, la présentation est majoritairement pertinente et structurée avec une description du parcours permettant de se projeter vers le métier de CEPJ. Plusieurs candidats bénéficient d'une expérience contractuelle sur des postes de CEPJ leur permettant de connaître les multiples missions et dispositifs. Il est à noter de bonnes capacités d'interaction avec le jury, de réflexion et de réponse mesurée correspondant à la posture attendue d'un fonctionnaire.

Enfin, il appartient aux candidats de développer davantage leur propos et mettre en valeur des parcours pouvant se révéler très intéressants permettant de valoriser les compétences transférables.

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours externe	Min : 03,00 Max : 18,00	Min : 05,00 Max : 17,00	Min : 05,00 Max : 20,00

Source : Cyclades, juin 2023

3.4.4. Conseils aux candidats

- Préparer l'épreuve en lisant les attendus et modalités du déroulé ;
- Rencontrer des CEPJ en poste pour mieux appréhender les enjeux et les réalités du métier ;
- Préparer un support valorisant le parcours, les compétences et la motivation sans omettre la spécialité ;
- S'ouvrir aux actualités du champ et des politiques publiques.

3.4.5. Conseils aux formateurs

- Travailler le dynamisme de la présentation orale ;
- Compléter les connaissances des procédures administratives et des politiques publiques ;
- Être vigilant sur les informations diffusées sur les réseaux sociaux en lien avec le concours qui peuvent se révéler erronées et induire le candidat sur de fausses pistes.

3.5. Épreuve orale d'entretien (concours interne et 3ème concours)

3.5.1. Rappel du cadre réglementaire

Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

« Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, ainsi que sur les expériences et les motivations qui l'ont amené à choisir la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature au concours de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Cette présentation d'une durée d'environ 15 minutes se poursuit par un échange d'une durée de 20 minutes avec le jury sur les enjeux éducatifs et les éléments de contexte que doit prendre en compte le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse dans sa pratique professionnelle. (Coefficient 2).

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours. Pour cette présentation, le dossier devra correspondre au modèle disponible en annexe sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité. Le dossier n'est pas noté. Seul l'entretien donne lieu à notation. »

3.5.2. Remarques générales concernant la nature de l'épreuve

Les épreuves se sont déroulées sans difficulté particulière. À noter le nombre important de désistements ou d'abandons de dernière minute de la part de candidats. L'organisation et la répartition du temps (exposé 15' et entretien 20') sont adaptées pour évaluer la prestation des candidats. Ceux manquant de temps ne sont pas les plus remarquables. La bonne gestion du temps des réponses est une qualité attendue du candidat.

Les approches de questionnement identifiées ont été les suivantes :

- Questionnement principalement centré sur l'analyse des compétences acquises par l'expérience (dans le champ ou hors champ), les examinateurs appréciant sur cette base l'adéquation avec les attendus du concours et de l'exercice du métier ;
- Questionnement centré sur les attendus du métier de CEPJ en termes d'enjeux éducatifs et d'éducation populaire à connaître, de compétences développées, de connaissances de l'institution, du métier et des modes d'intervention d'un CEPJ.

Les deux approches semblent complémentaires mais au regard de l'arrêté il est nécessaire de veiller à ce que le déroulement de l'épreuve permette au candidat de s'exprimer sur tous les paramètres pris en compte par l'évaluation. Une différence de méthode dans la gestion du temps de l'entretien a également été observée. Il semble préférable de prévenir le candidat que les examinateurs sont susceptibles de l'interrompre en cas de réponses trop longues. L'objectif étant de laisser la place à l'exploration de tous les critères de l'évaluation.

Il est à noter l'approche très bienveillante des examinateurs. Par ailleurs, les candidats ont majoritairement bien géré le temps de l'épreuve dont la durée est adaptée.

3.5.3. Analyse

Les notes attestent d'une grande hétérogénéité de profils qui rend difficile l'appréhension d'un niveau général. Quelques très bons candidats parviennent à incarner une vision cohérente de leur parcours en faisant du lien avec le métier de CEPJ. Certaines prestations ont fait preuve d'originalité et de dynamisme de manière assez remarquable.

Il est souligné pour autant un manque global de préparation de l'épreuve. À nouveau, les examinateurs soulignent que peu de candidats démontrent une culture de l'éducation populaire et une réelle expertise dans la spécialité choisie.

S'agissant de la qualité de l'entretien, pour l'essentiel, l'échange est facile et se révèle intéressant ; le temps manque parfois pour explorer toutes les dimensions à évaluer particulièrement lorsque l'exposé est trop court ou ne développe pas tous les aspects attendus par les examinateurs (obligation de prendre du temps sur les 20' pour compenser les points non abordés pendant les 15' dévolues).

Il a été relevé la difficulté pour certains et notamment les candidats issus des collectivités locales à répondre à la question des examinateurs concernant les dispositifs et outils mobilisables par les CEPJ avec un problème de compréhension de sémantique.

Enfin, hormis les candidats très faibles qui ne décrivent que très peu leurs compétences et ne font pas le lien entre leur expérience, leurs compétences et la possible mobilisation dans l'exercice du métier de CEPJ, les autres candidats décrivent assez bien les acquis de l'expérience, mais les liens sont rarement faits spontanément dans l'exposé.

Éventail des notes avec les notes les plus hautes et les plus basses

	Spécialité sciences de l'éducation et territorialisation des politiques POL	Spécialité sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives (SEJ) JUR	Spécialité éducation à l'environnement, au développement durable et aux activités scientifiques et techniques EDU
Concours interne	Max : 17/20 Min : 03,50/20	Max : 15/20 Min : 04,50/20	Max : 18/20 Min : 06/20
3 ^{ème} concours	Max : 18/20 Min : 08,50/20	-	Max : 18,50/20 Min : 16,50

Source : Cyclades, juin 2023

3.5.4. Conseils aux candidats

- Préparer l'exposé et le structurer en plan de façon thématique plus que chronologique ;
- Utiliser pleinement le temps de parole alloué (15') ;
- Faire des réponses riches mais non délayées afin d'optimiser chaque question et en profiter pour démontrer ses aptitudes et ses compétences ;
- Préférer dire que l'on ne connaît pas cet aspect du métier que d'inventer des réponses approximatives.

3.5.5. Conseils aux formateurs

- Ne pas préconiser le plan en 3 parties (Formation – Parcours – Motivation) mais davantage des approches thématiques afin d'éviter de normer toutes les présentations des candidats. Cela permettrait de valoriser davantage le parcours de chacun ;
- Définir une approche stratégique de l'exposé permettant de soulever des questions auxquelles le candidat peut répondre pendant l'entretien et en lien avec les attendus du concours ;
- Réfléchir à un plan de présentation innovant et complémentaire au dossier ;
- Faire des simulations à l'oral et créer les conditions de la rencontre avec des CEPJ en poste au sein des SDJES et DRAJES sur les différents champs d'intervention et les modalités de travail des CEPJ (que fait un CEPJ, ses marges de manœuvre...) ;
- Rappeler les notions d'autorités hiérarchique et fonctionnelle ainsi que les pouvoirs du préfet, le rôle du DASEN en tant qu'autorité hiérarchique des SDJES (confusion de nombreux candidats qui pensent que le SDJES est sous l'autorité du DRAJES) ;
- Expliquer le pouvoir de police administrative du préfet délégué aux SDJES ;
- Rappeler que la « mission vie associative » ne porte pas exclusivement sur le champ JEP, et est interministérielle.

Conclusion

Les différentes épreuves des concours de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) de la session 2023 se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes, notamment grâce à une parfaite organisation pilotée par le bureau des concours de la DGRH.

L'ensemble des 28 postes ouverts ont été pourvus cette année avec des candidats de grande qualité qui vont rejoindre dans les prochaines semaines le réseau jeunesse - engagement - sport. Ils reflètent le niveau d'exigence attendu pour un concours de la fonction publique de catégorie A.

Les CEPJ sont des fonctionnaires dont la singularité s'exprime au travers des missions techniques et pédagogiques qu'ils exercent et de spécialités mises au service des politiques publiques dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ils et elles seront amenées à exercer des missions de formation, de certification, de conseil, d'expérimentation, de recherche et d'étude ainsi que de conduite de projets au service de l'action publique ministérielle ou interministérielle.

À l'identique des éditions précédentes du concours, la présidente du jury encourage les candidats qui souhaitent embrasser cette carrière à se préparer aux différentes épreuves pour un concours qui requiert des compétences techniques et pédagogiques et une bonne maîtrise de l'environnement institutionnel et partenarial. Elle renouvelle son incitation à contacter des CEPJ en activité en services (SDJES, DRAJES, CREPS ou administration centrale) pour parfaire la connaissance de l'exercice professionnel et de la richesse des diverses missions de ce cadre d'État.

ANNEXES

- Annexe 1 : les textes de référence
- Annexe 2 : les éléments statistiques
- Annexe 3 : les grilles d'évaluation
- Annexe 4 : les exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission

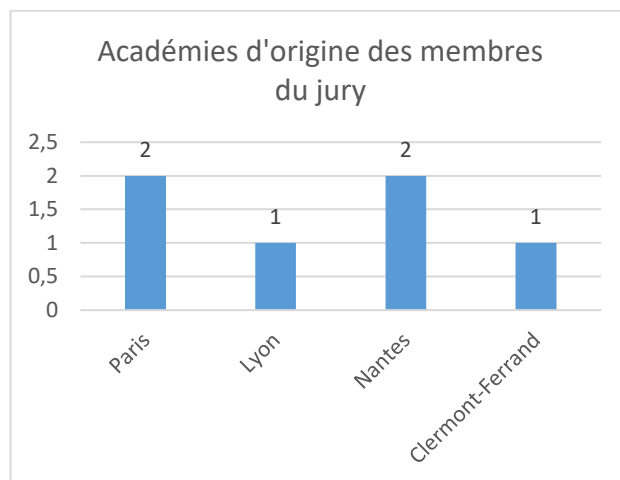
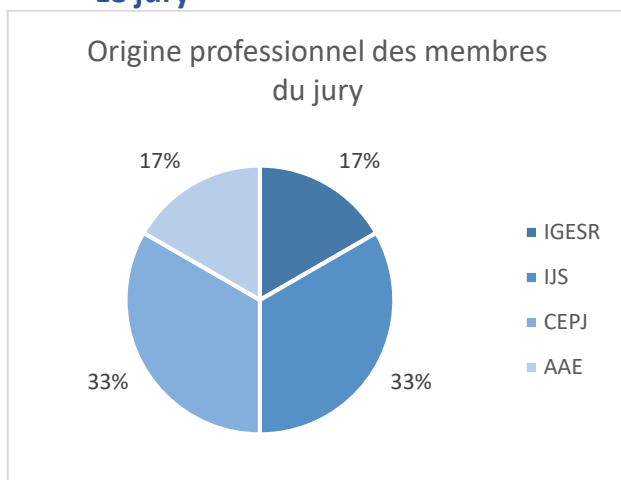
1. Annexe 1 : Les textes de référence

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138>

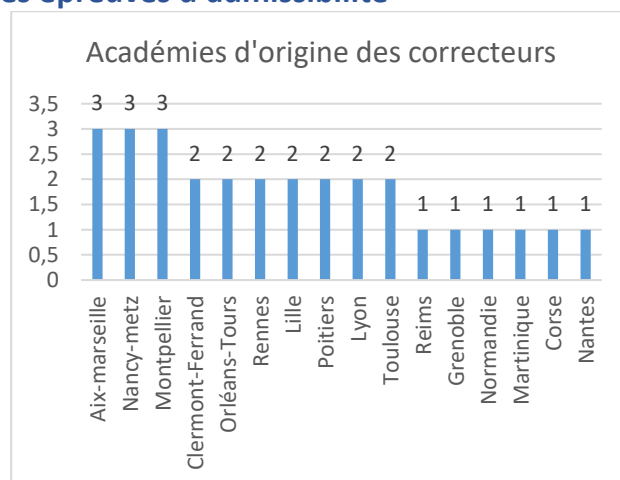
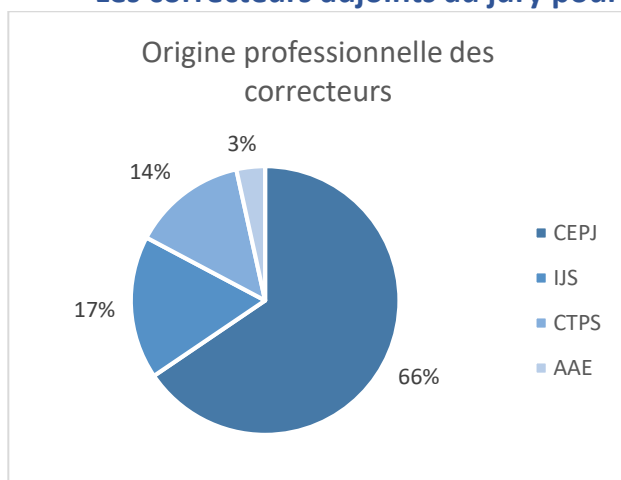
- Décret n°85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.
- Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport et le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 17 février 1986 fixant la liste des spécialités exercées par les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Arrêté du 16 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse
- Note de service du 10 octobre 2022 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2023 des concours de recrutement

2. Annexe 2 : Les éléments statistiques⁷

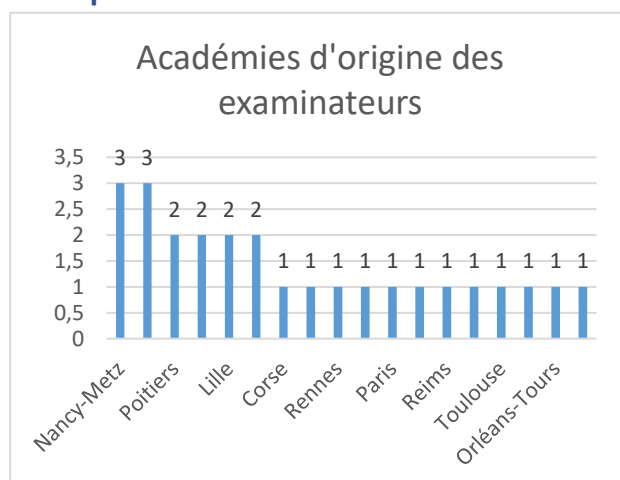
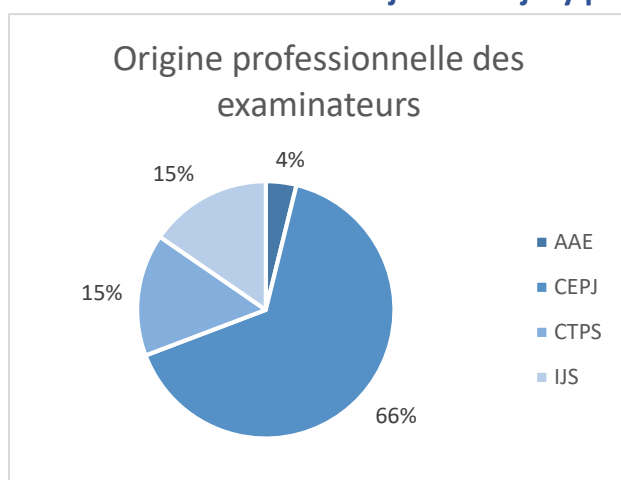
• Le jury



• Les correcteurs adjoints au jury pour les épreuves d'admissibilité



• Les examinateurs adjoints au jury pour les épreuves d'admission



⁷ Juin 2023. Source : Cyclades

- Les données générales de la session 2023

2022	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Nombre de candidats présents par poste ouvert	Présence aux épreuves d'admission	Admis LP*	Admis LC*	Taux de réussite **	Taux de rendement ***
CEPJ-E-EDU	4	127	26	11	6,50	11	4	4	15,38	100,00%
CEPJ-E-JUR	3	125	16	8	5,33	7	3	2	18,75	100,00%
CEPJ-E-POL	10	297	46	20	4,60	20	10	2	21,74	100,00%
TOTAL CEPJ-E	17	549	88	39	5,18	38	17	8	19,32	100,00%
CEPJ-I-EDU	2	44	11	7	5,50	5	2	0	18,18	100,00%
CEPJ-I-JUR	3	39	7	6	2,33	6	3	0	42,86	100,00%
CEPJ-I-POL	3	178	60	13	20,00	11	3	2	5,00	100,00%
TOTAL CEPJ-I	8	261	78	26	9,75	22	8	2	10,26	100,00%
CEPJ-3C-EDU	1	34	5	2	5,00	2	1	1	20,00	100,00%
CEPJ-3C-JUR	1	24	8	3	8,00	1	1	0	12,50	100,00%
CEPJ-3C-POL	1	71	13	3	13,00	2	1	0	7,69	100,00%
TOTAL CEPJ-3C	3	129	26	8	8,67	5	3	1	11,54	100,00%

* LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

** Taux de réussite = nombre de candidats admis sur liste principale/nombre de candidats présents à l'épreuve écrite

*** Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

- Les résultats aux concours depuis 2020

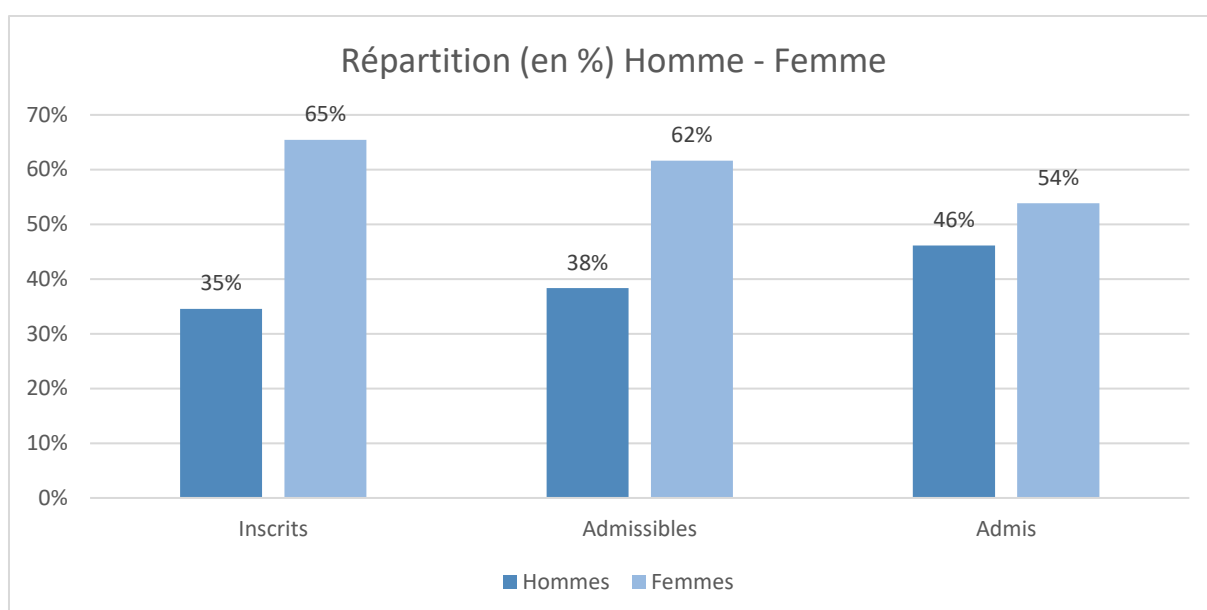
Année	Postes	Inscrits	Présents aux épreuves d'admissibilité	Présence aux épreuves d'admissibilité %	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2020	27	367	105	28,61%	60	25	23,8%
2021	28	693	247	35,64%	60	28	11,3%
2022	58	838	202	24,11%	93	49	24,3%
2023	28	938	192	20,45%	73	28	14,6%

- **Le profil des candidats**

La colonne « Admis » additionne les candidats inscrits sur liste principale et sur liste complémentaire.

- **La répartition hommes-femmes**

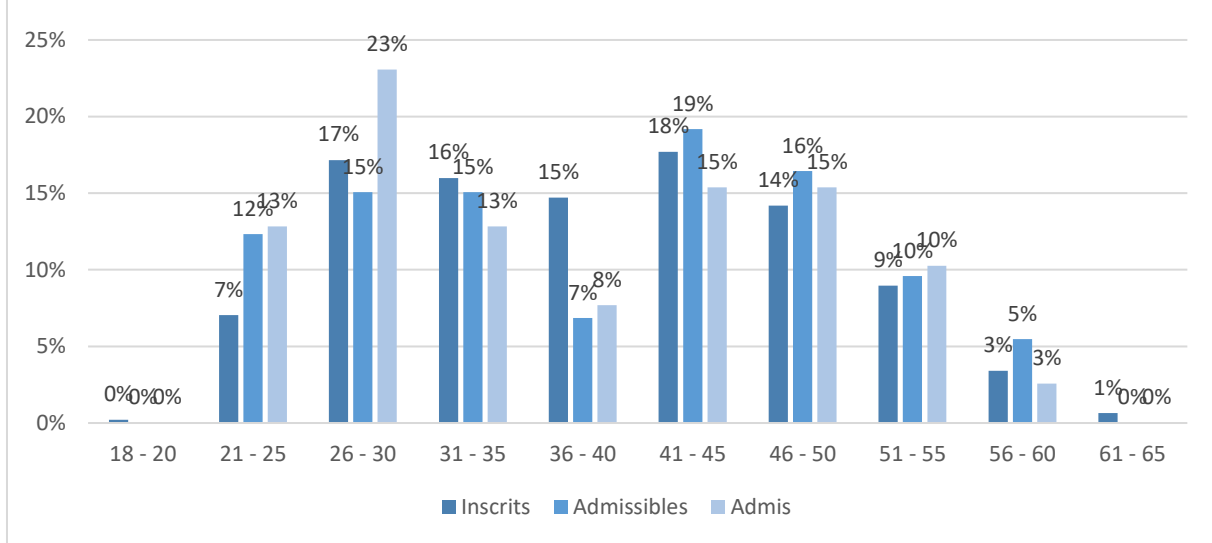
	Inscrits	Admissibles	Admis
Hommes	324	28	18
Femmes	614	45	21
Total	938	73	39



- **L'âge des candidats**

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	19	23	23
Âge maxi	63	59	56

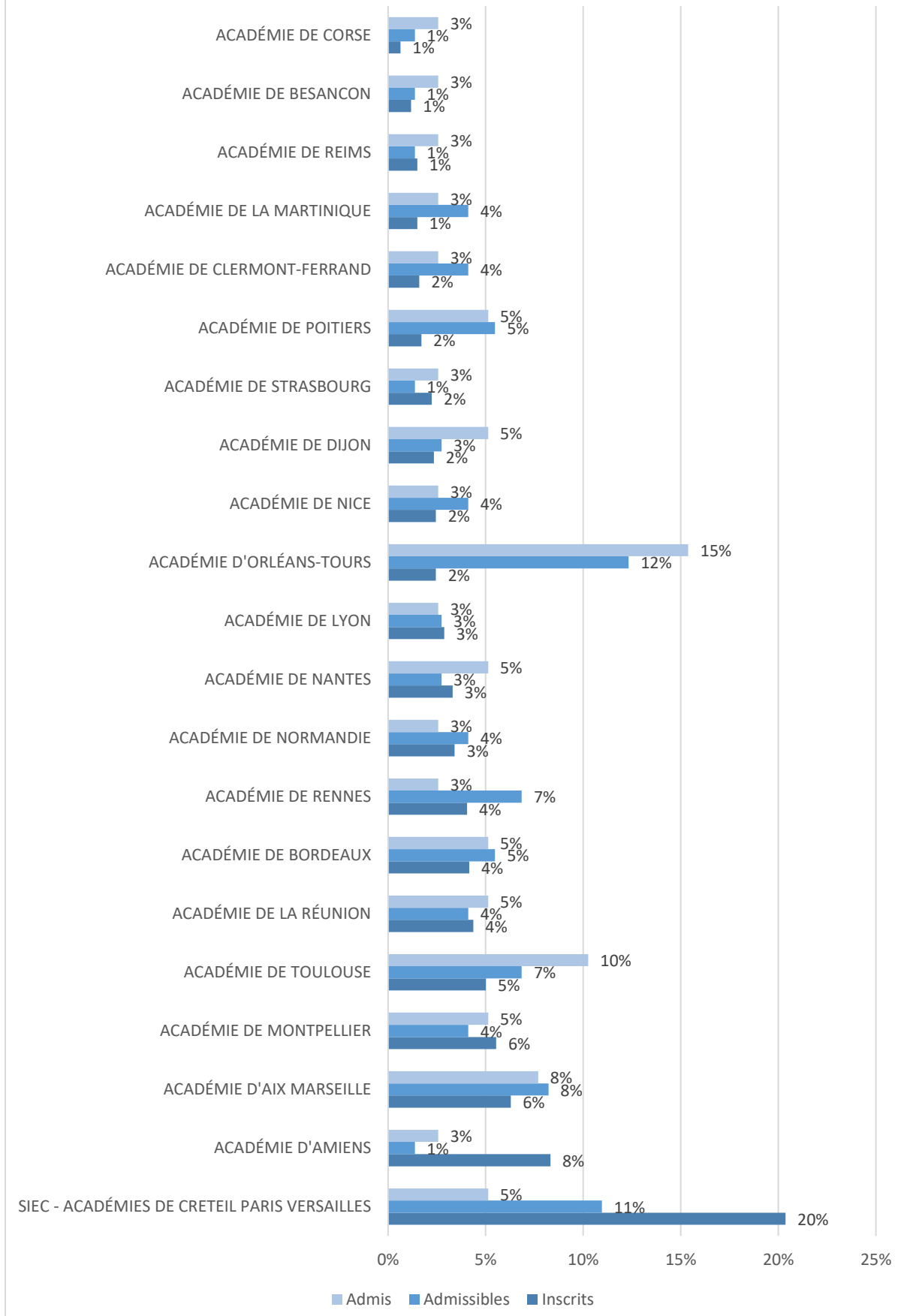
Répartition des candidats par tranche d'âge



- Répartition par académie d'origine

Académie	Inscrits (%)	Admissibles (%)	Admis (%)
ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS	2%	12%	15%
ACADÉMIE DE TOULOUSE	5%	7%	10%
ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE	6%	8%	8%
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	20%	11%	5%
ACADÉMIE DE MONTPELLIER	6%	4%	5%
ACADÉMIE DE BORDEAUX	4%	5%	5%
ACADÉMIE DE LA RÉUNION	4%	4%	5%
ACADÉMIE DE NANTES	3%	3%	5%
ACADÉMIE DE POITIERS	2%	5%	5%
ACADÉMIE DE DIJON	2%	3%	5%
ACADÉMIE D'AMIENS	8%	1%	3%
ACADÉMIE DE RENNES	4%	7%	3%
ACADÉMIE DE NORMANDIE	3%	4%	3%
ACADÉMIE DE NICE	2%	4%	3%
ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	2%	4%	3%
ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE	1%	4%	3%
ACADÉMIE DE LYON	3%	3%	3%
ACADÉMIE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	1%	3%	3%
ACADÉMIE DE STRASBOURG	2%	1%	3%
ACADÉMIE DE REIMS	1%	1%	3%
ACADÉMIE DE CORSE	1%	1%	3%
ACADÉMIE DE BESANCON	1%	1%	3%
ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE	4%	1%	0%
ACADÉMIE DE MAYOTTE	3%	0%	0%
ACADÉMIE DE GRENOBLE	2%	0%	0%
ACADÉMIE DE NANCY-METZ	2%	0%	0%
ACADÉMIE DE LA GUYANE	1%	0%	0%
ACADÉMIE DE LA POLYNÉSIE FRANCAISE	1%	0%	0%
ACADÉMIE DE LIMOGES	1%	0%	0%

Répartition des candidats par académie



3. Annexe 3 : Les grilles d'évaluation

- Grille d'évaluation de la composition du concours externe :

1 - Compréhension du sujet	Délimite le ou les champs couverts par le sujet et définit les termes du sujet	1,50	4,50
	Introduit une problématique claire qui réponde à la question posée par le sujet	1,50	
	Construit un plan cohérent	1,50	
2 - Traitement du sujet	Développe une argumentation cohérente avec des idées étayées par des faits	2,00	6,00
	Conduit une analyse critique des arguments en présence	2,00	
	Met en évidence les enjeux du sujet les hiérarchise et défend une idée générale	2,00	
3 - Niveau de culture du candidat	S'appuie sur des connaissances approfondies	2,00	5,50
	Se réfère à une méthodologie spécifique à l'objet de l'épreuve	1,50	
	Renvoie à des connaissances pratiques et des expériences personnelles	2,00	
4 - Forme du devoir	Propose un exposé clair et agréable à lire	1,50	4,00
	Respecte la syntaxe et l'orthographe	1,00	
	Enchaîne ses arguments par des transitions et propose une conclusion	1,50	
		20,00	20,00

- Grille d'évaluation de l'épreuve écrite de spécialité pour les trois concours :

1 - Compréhension de la commande	Définit les enjeux et/ou les problématiques	2,00	4,00
	Précise les éléments de contexte	2,00	
2- Analyse et synthèse	Distingue les différentes notions à mobiliser sur le sujet	1,50	5,00
	Perçoit et expose clairement le positionnement et les enjeux des acteurs	1,00	
	Fait le lien entre l'analyse et les propositions	1,50	
	Va à l'essentiel, sait centrer sa réflexion	1,00	
3- Connaissance et maîtrise de la spécialité	S'appuie sur des connaissances solides et maîtrisées mises en résonance avec l'actualité du sujet	1,00	4,00
	Identifie les enjeux culturels, éducatifs et sociaux de sa spécialité	1,00	
	Mobilise sa spécialité dans le champ du sujet	1,00	
	Identifie le rôle du ministère dans sa spécialité	1,00	
4- Aptitude à dégager des solutions appropriées	Les solutions sont clairement identifiables	1,00	4,00
	Les solutions sont illustrées par des exemples ou situations techniques ou pédagogiques	1,00	
	Les solutions sont expertisées d'un point de vue réglementaire, budgétaire et calendaire	1,00	
	Les solutions sont hiérarchisées ou inscrites dans une stratégie	1,00	
5- Forme du devoir	L'écrit est présenté comme une note professionnelle	0,50	3,00
	L'exposé est clair	1,00	
	Les documents sont appropriés et exploités	1,00	
	Les idées et propositions sont formalisées dans le respect de la syntaxe et de l'orthographe	0,50	
		20,00	20,00

4. Annexe 4 : Les exemples de sujets des épreuves n°1 d'admission (épreuve de spécialité)

- **Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique :**

Vous êtes affecté (e) comme conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein d'une direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Dans ce département, une Fête de la science est coordonnée depuis vingt ans par un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI). L'événement rassemble durant une semaine chaque mois d'octobre des acteurs éducatifs, des associations de passionnés, des musées et des laboratoires universitaires autour d'activités destinées aux scolaires et au grand public.

Le CCSTI observe que les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et accueils périscolaires ne participent pas aux actions de cette Fête de la science alors que des efforts de communication sont réalisés en leur direction. D'ailleurs, les structures participantes constatent qu'elles ne parviennent ni à attirer les ALSH au sein de leur centre ni à leur proposer une offre adaptée durant le reste de l'année. La méconnaissance des activités scientifiques et techniques, voire une certaine appréhension de la part des équipes d'animation et de direction, sont les principaux obstacles à la venue des accueils de loisirs péri et extrascolaires.

Votre responsable de service vous sollicite pour accompagner le CCSTI et les structures participantes à la Fête de la science pour établir de manière concertée un plan d'actions visant à promouvoir dans le département la culture scientifique et technique dans les accueils de loisirs péri et extrascolaires, en cohérence avec les projets éducatifs de territoires (PEdT) et le Plan mercredi.

En appui de vos connaissances personnelles et expériences professionnelles, vous pourrez, pour répondre à cette demande, vous référer aux différents documents présentés dans ce dossier.

- **Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives :**

Vous êtes conseiller ou conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et affecté(e) en délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Vous exercez des missions de délégué (e) régional (e) à la vie associative (DRVA).

Il vous est demandé par le chef du pôle de préparer avec la directrice du Mouvement associatif, une réunion d'information et d'échange avec les responsables des fédérations sur le volet "formation des bénévoles" du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et sa récente évolution. En effet, il est désormais possible pour les associations de solliciter un soutien financier sur trois années.

Vous présenterez les principales caractéristiques de cette réforme, les opportunités et freins potentiels pour les associations. Vous identifierez les leviers pour accompagner ce changement, incluant un dispositif d'information et de formation des porteurs de projets associatifs.

Votre plan comportera une double approche visant à :

- Accompagner les associations et leur permettre de passer d'un descriptif par action et par journée quel que soit le profil du bénévole, à un programme de formation sur trois ans. Cette offre de formation s'adressera à trois types de publics : les nouveaux bénévoles, les dirigeants, et les responsables d'activités.

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et associatifs contribuant à l'instruction à ce nouveau cadre (agents des services de l'Etat, des collectivités locales, partenaires associatifs membres des instances) et proposer un processus pour actualiser la grille d'instruction FDVA.

Afin d'élaborer votre plan d'actions, vous pouvez vous appuyer sur le dossier ci-joint, ainsi que sur vos expériences et connaissances personnelles.

- **Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives :**

Vous êtes conseiller ou conseillère d'éducation populaire de jeunesse (CEPJ) au sein d'une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et missionné(e) sur le Service national universel (SNU).

Votre service participe de manière régulière à l'organisation de modules de formation à destination des encadrants et des intervenants des séjours de cohésion organisés du SNU. Au cours des précédentes éditions, les retours d'expérience montrent que certains contenus sont peu traités dans le cadre des séjours. C'est notamment le cas des questions liées à la citoyenneté et à la culture.

Le délégué régional académique souhaite que les raisons de cette situation soient expertisées et que des propositions puissent être élaborées. Ces dernières auront pour objectif de favoriser une meilleure prise en compte de ces thématiques dans la formation des encadrants et des intervenants; tant au niveau technique que pédagogique.

Il vous est demandé de proposer un plan d'actions répondant à cette demande en vous appuyant sur la richesse et la pluralité des partenaires du territoire (associations, institutions).

En appui de vos connaissances personnelles et expériences professionnelles, vous pourrez, pour répondre à cette demande, vous référer aux différents documents présentés dans ce dossier.

SG/DGRH
Sous-direction du recrutement
Septembre 2023
www.education.gouv.fr



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*